

Jordi, jedi 16 oktob 2014

Madanme Vanessa Miranville,  
Maire la komune La Possession,  
i déklare son komine konm :

1. Inn komune i respèkt toute bann lang,  
an premié

Le 2 prinsipal lang La Rényon :

Le kréol rényoné èk le fransé ;

2. Inn komune biling Kréol rényoné - fransé.

Signatir Madanme le Maire

Signature de Madame le Maire

AXEL GANVILLE



## Etant donné que dans la ville de La Possession

1. Dans les services municipaux, la réception du public se fait en français comme en créole réunionnais;
2. Le droit à l'expression en créole réunionnais comme en français lors des Conseils Municipaux ;
3. L'usage des deux langues en public par les élus
4. Le droit au mariage bilingue créole/français
5. L'information au public sur le droit au mariage en bilingue créole/français
6. Le baptême républicain en créole réunionnais comme en français
7. La mise en valeur des deux langues sur le site internet de la Mairie
8. La mise en valeur des deux langues dans le journal municipal
9. Dans la médiathèque et les bibliothèques de la Ville (gérés par la Ville), mise en valeur des ouvrages réunionnais surtout ceux en langue créole.
10. Carte de visite bilingue pour les élus qui en font la demande

Axel Gauvin,  
Président de L'Office de la Langue Créole de La Réunion, déclare  
Que la commune de la Possession mérite le certificat de :

1. Commune respectueuse de toutes les langues  
En particulier  
Des deux principales de La Réunion :  
Le réunionnais et le français
2. Commune bilingue créole réunionnais français

Madame le Maire



Axel Gauvin,  
Président de l'Office de la Langue Créole de La Réunion

